

## La collecte de sang au mois de mars

Les rendez-vous prévus



La collecte de sang au mois de mars

**Vous partagez votre musique, vos photos, votre appartement ? Partagez votre pouvoir Donnez votre sang !**

Voici les dates et lieux de rendez-vous pour les collectes de sang pour le mois de mars dans le département :

VENDREDI	1	<b>PLAISANCE DU GERS</b>	Foyer des aînés	9 h 30 - 13 h 30
LUNDI	4	<b>MAUVEZIN</b>	Foyer Rural	14H30- 19H00
MARDI	5	<b>MANCIET</b>	salle polyvalente	12 h - 18 h 30
MERCREDI	13	<b>TOURRENQUETS</b>	salle des fêtes	15 h 30- 19 h 30
VENDREDI	15	<b>LASSERAN</b>	salle des fêtes	15 h 30- 19 h 30
MERCREDI	20	<b>MONTREAL DU GERS</b>	Salles des Cornières	15 h - 18 h 30
MERCREDI	27	<b>MARCIAC</b>	Maison des Aînés	9 h 30 - 13 h
JEUDI	28	<b>EAUZE</b>	Salle polyvalente	11 h - 17 h 30
VENDREDI	29	<b>SAMATAN</b>	Salle des fêtes	14H00- 19H00

### Le Site d'Auch, dans l'enceinte de l'Hôpital

Parking n°1 Allée Marie Clarac

- les mardis de 10 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 18 h
- les jeudis de 10 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 19 h

### Pour vos RV don de sang tél N° vert 0800 972 100

Pour plus d'informations : Rendez-vous sur le site de l'EFS [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

### Qui peut donner ?

**Les conditions requises pour donner sont les suivantes :**

Avoir au moins 18 ans (pas de dérogation possible)

vous êtes en bonne santé

votre poids est au moins égal à 50 kg

Il est recommandé de ne pas venir à jeun (il faut avoir mangé et s'être bien hydraté pour donner son sang).

### Prenez un petit déjeuner ce jour-là !

Pour un premier don, il faut se munir d'une pièce d'identité.

Illustration de Une : Pixabay.com